

TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE de niveau III

CAP - Métiers de la coiffure

Public visé : Toute personne intéressée pour développer ses compétences dans le domaine de la coiffure. La formation s'adresse aux jeunes étudiants ainsi qu'aux adultes en reconversion professionnelle souhaitant apprendre les bases du métier de coiffeur.

Accessibilité : Cette formation est accessible au plus grand nombre. Cependant, pour les personnes en situation de handicap, un entretien préalable sera requis pour valider l'accessibilité du dispositif. Pour les personnes en situation de handicap nécessitant des adaptations spécifiques, veuillez nous contacter au 07 56 43 47 99

Pré-requis : La formation est ouverte à différents publics : Personnes en contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, personnes mobilisant leur CPF, personnes en reconversion ou transition professionnelle, demandeurs d'emplois...

Les conditions à respecter pour pouvoir s'inscrire à cette formation sont les suivantes

- Etre âgé d'au moins 16 ans
- Avoir satisfait à la Journée Défense et Citoyenneté
- Aucun diplôme spécifique n'est requis : un point sera fait avec l'apprenant lors de l'entretien de départ

Objectifs de la formation : La formation doit permettre à l'apprenant de développer les compétences nécessaires en vues d'exercer une activité professionnelle dans le secteur de la coiffure :

- les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine et masculine ;
- l'accueil de la clientèle ;
- le conseil et la vente de services et de produits.

Il gère son espace de travail et participe aux différentes activités de l'entreprise.

Contenu de la formation :

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Réaliser des prestations de coiffure

Élaborer un diagnostic

Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire

Réaliser des techniques de base de coiffure

Etablir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise

Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous

Conseiller et vendre des services, des matériels et des produits capillaires

Contribuer à l'activité de l'entreprise

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (obligatoire sauf cas de dispense)

- Français
- Histoire-géographie et Enseignement moral et civique
- Mathématiques – Physique-chimie
- Education physique et sportive
- Langues vivantes
- Prévention sécurité environnement

Méthode pédagogique :

- Formation théorique avec : vidéoprojecteur, PowerPoint animés par des formateurs expérimentés et reconnus
- Formation pratique avec l'ensemble du matériel fourni par le CFA : ciseaux, linge, brosse, produits...
- Formation proposée en présentiel, distanciel et multimodal

Nombre de stagiaires : De 5 à 10 stagiaires.

Durée, dates et délais d'accès :

- Parcours de formation en 2 ans
- Environ **400 heures de formation en centre par an** - le reste du temps en entreprise, dans le cadre de la mise en situation professionnelle, selon les dates et les horaires prévus dans votre contrat
- Calendrier de formation fourni en annexe pour l'année 2026-2027
- Dates prévisionnelles de rentrée : 01/09/2026
- Durée minimale à respecter pour l'inscription : 4 semaines avant la rentrée

Tarif : 11 000€ net de taxe par apprenant (des financements sont possibles)

- 5500€ pour la 1ère année
- 5500€ pour la 2ème année

Évaluation et validation :

- Tout au long de la formation, les apprenants sont évalués par les formateurs pour mesurer l'acquisition des compétences, via des ateliers de mise en situation, des cas pratiques, exercices...
- Une partie des notes comptant pour l'obtention du diplôme sont obtenues lors des évaluations continues de la dernière année du parcours de formation
- Via un carnet de suivi, et des entretiens réguliers, l'apprenti évalue conjointement avec son maître d'apprentissage l'acquisition des compétences visées par le diplôme et notamment leurs mises en œuvre au sein de la structure employeuse.
- Le passage de l'épreuve d'examen du [CAP Métiers de la coiffure \(RNCP39266\)](#) sera proposé aux stagiaires et apprentis qui rempliront toutes les exigences nécessaires à l'évaluation.

- Il est possible de valider un ou plusieurs blocs de compétences en cas de non-obtention du diplôme.
- Une attestation de compétences est remise au stagiaire.

Suite des parcours et débouchés :

Secteurs d'activités	Type d'emplois accessibles
<ul style="list-style-type: none"> • Tout type d'entreprises de coiffure • secteur du spectacle et de la mode • établissements et institutions diverses avec des activités de coiffure intégrées 	<ul style="list-style-type: none"> • Coiffeur

Statistiques sur ce diplôme (Inserjeunes) :



Indicateurs de résultats (Tilkéo Academy by Nous Formons) : en attente de données suffisantes

Rémunération de l'apprenti :

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1^{re} année	27% du Smic, soit 492,22 €	43% du Smic, soit 783,90 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 966,21 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat

			pendant le contrat d'apprentissage.	d'apprentissage.
2^e année	39% du Smic, soit 710,98 €	51% du Smic, soit 929,75 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 112,05 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3^e année	55% du Smic, soit 1 002,67 €	67% du Smic, soit 1 221,43 €	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1 421,97 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...)
proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

Les charges salariales ne sont pas déduites du salaire de l'apprentis.

Aides financières de l'apprenti :

- Aide pour l'acquisition du 1er équipement (selon OPCO).
- Aide pour l'hébergement (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la restauration (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs.

Contact de cette formation :

LE MAUX Aloïs
Tél : 07 56 43 47 99

KOULIBALY Demba
Tél : 07 56 43 47 99

Nous Formons | hello@nousformons.fr | 2200 route de Toulon 71210 Saint Eusèbe